Backgrounder

BP-155E

The Changing Canadian Family

Maureen Baker

Political and Social Affairs Division

December 1986

Library of Parliament
Bibliothèque du Parlement

Research Branch

88-00695/

The Research Branch of the Library of Parliament works exclusively for Parliament, conducting research and providing information for Committees and Members of the Senate and the House of Commons. This service is extended without partisan bias in such forms as Reports, Background Papers and Issue Reviews. Research Officers in the Branch are also available for personal consultations in their own fields of expertise.

CE DOCUMENT EST AUSSI
PUBLIÉ EN FRANÇAIS

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

TABLE OF CONTENTS

	Page
INTRODUCTION	1
FAMILY TRENDS	1
A. Demographic Changes	1
1. Birthrates	1
2. Increased Life Expectancies	3
3. Marriage Rates	3
4. Childlessness	5
5. Implications of Demographic Changes	5
B. The Two-Income Family	6
1. Child Care	6
2. Home Care	8
C. Separation and Divorce	9
1. Divorce Rates	9
2. Implications of Divorce Rates	11
3. The Feminization of Poverty	12
D. Apparent Rise in Family Violence	13
1. Sexual Abuse of Children	14
2. Implications for Policy	14
E. Equality Issues	15
1. Equality Within the Home	15
2. Modifying the Work Environment	17
CONCLUSION	18
REFERENCES	20

© Minister of Supply and Services Canada 1987

Cat. No. YM32-2/153E

ISBN 0-660-12447-5

CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

THE CHANGING CANADIAN FAMILY

INTRODUCTION

In the past 20 years, the institution of the family has undergone profound changes. Some of these have been precipitated by demographic trends, such as falling birthrates, rising life expectancies, and the completion of childbearing at an earlier age. Others have coincided with trends in labour market demands such as the expansion of the service sector, the widespread entrance of married women into the workforce and the consequent need for paid childcare. The causes of other trends, such as the apparent rise in family violence, are more difficult to pinpoint but are nevertheless important for policymakers. This paper will examine several trends in Canadian family structure and life, and discuss some policy implications of each.

FAMILY TRENDS

A. Demographic Changes

1. Birthrates

Throughout this century the birthrate has gradually been declining, especially since the 1960s, with new birth control technology, the entrance of large numbers of women into higher education and the labour force, and a more expansive role for women. While one hundred years ago there were about 34 births per 1,000 population in Canada, this figure had fallen to 15.0 by 1984.(1)

---

(1) Statistics Canada, Births and Deaths 1984, Cat. 84-204, Ottawa, March 1986, p. 2.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Falling birthrates have been considered by some policymakers as dangerous to a society such as Canada, with a relatively low population. In Quebec, concern has been expressed about declining birthrates because of a fear that Francophones will become an even smaller minority in the Canadian population. Historically, immigrants residing in Quebec have not adopted the French language as often as expected and have sometimes moved on to English Canada or the United States. Consequently, maintaining the birthrate has been particularly important in Quebec. From being one of the highest birthrates in the western world during the last century, Quebec's rate fell to 13.4 per 1,000 population in 1984.(2) Recently, there has been considerable discussion about the need for a family policy and more specifically, the need to raise the birthrate above the replacement level.

Several eastern European countries have attempted to induce families to procreate through special family allowances, generous maternity leaves and benefits and taxation policies. These attempted inducements have generally been unsuccessful because decisions to reproduce depend on many factors, including the economic climate, employment opportunities, educational plans, opportunities to combine family and work life, available accommodation, prevailing attitudes about women's role and the desirability of family life. In other words, the inducements have typically been insufficient to counter the reasons for reduced family size.

In the Northwest Territories, on the other hand, the high birthrate has caused concern because of the number of families requiring financial assistance and because of the association of high birthrates with infant mortality and economic underdevelopment. In 1984, there were 29.2 births per 1,000 in the Northwest Territories compared to the national average of 15.0. This is similar to the birthrate in the Caribbean.(3)

Governments have also had limited success in encouraging their citizens to curb family size, especially in less developed countries with high infant mortality rates and widespread poverty. Birth rates,

---

(2) Ibid.

(3) United Nations, Demographic Yearbook 1983, New York, 1985, p. 143.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

however, generally fall with urbanization, industrialization and the entrance of married women into the labour force. China has been moderately successful with its enforced one-child policy, but the greatest resistance to it is in the less developed rural areas. Policies advocating birth control and smaller families are most successful among more prosperous urban families because children are not needed as a source of labour and are more costly to accommodate in urban conditions.

2. Increased Life Expectancies

In addition to the trend towards falling birthrates and smaller families in Western industrialized countries, life expectancies have increased especially for women. Since 1931, average life expectancy has increased 12.5 years for men and 17.5 years for women.(4) This has raised the average age of the population, creating a need for new policies and services for older people. But longer life spans also imply longer marriages or at least a longer time until "death us do part." Consequently, more marriages are ending in separation and divorce after 15 or 20 years than previously. Longer life spans also mean more time for families beyond the reproduction and childrearing years. Longer periods of retirement on reduced incomes have increased the numbers of the elderly poor and raised the necessity for public pensions. A longer period on pension has been a particular problem for women, who are less likely to have employer-sponsored pensions or even survival benefits from their husbands' private pensions, and therefore are more reliant on costly public pension plans.

3. Marriage Rates

Contrary to popular belief, in 1981 a larger proportion of Canadians had been married at some point in their lives than had been the case in 1881. Among women 45 to 49 years old, 88.7% were "ever-married" in 1881 and 94.2% in 1981.(5) Increased rates of marriage since the Second

---

(4) Statistics Canada, Population Projections for Canada, Provinces and Territories 1984-2006, Cat. 91-520, Ottawa, May 1985, p. 107.

(5) Ellen M. Gee, "The Life Course of Canadian Women: An Historical and Demographic Analysis," Social Indicators Research, Vol. 18, 1986, p. 263-283.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

World War were largely the result of fewer family and societal restrictions on marriage, greater personal choice of partner, more mobility and opportunity to meet potential partners, and fewer financial and personal reasons to delay marriage. With some women earning their own money, more effective birth control techniques and greater independence for young people, marriage no longer automatically implied that a man must support a wife and children. Employed young people living on their own could actually reduce their living expenses by marrying or at least living as a couple.

Although the average age of first marriage fell from the postwar period until 1971, it has risen again since that date. The trend for older marriages was particularly noticeable from 1981 to 1985 when the median age at first marriage rose from 24.6 to 25.6 years for grooms and from 22.5 to 23.7 for brides.(6) The median age for brides had not been so high since before World War II.

Not only is single living becoming more prevalent for those under 25, but couples often live together before legal marriage. Some have referred to this latter trend as a "new courtship pattern." In 1961 about 80% of women married by the age of 25. By 1981 only 59% had been married by that age. For men, the comparable figures dropped from 57% to 40%.(7) Remaining unmarried, however, no longer implies sexual inexperience.

The separation of marriage and reproduction has presented a number of complex legal problems which have not yet been resolved. The rights of biological and legal fathers, for example, have been complicated by increasing rates of "common-law" or "de facto" marriages, surrogate motherhood, artificial insemination and motherhood outside an established relationship. Increasing numbers of single mothers have caused provincial social assistance departments to define carefully their eligibility rules for benefits. Some provinces still assume that the presence of a man in

---

(6) Roderic Beaujot, "Dwindling Families," Policy Options September 1986, p. 3-7; Statistics Canada, Marriages and Divorces 1985, Cat. 84-205, September 1986, p. 2.

(7) Ibid.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

the house means that the single mother no longer needs family assistance because the man ought to support her children. But assumptions such as these can no longer be made without threats of court challenges based on the Charter of Rights, a fact which prompted the Ontario government to change its social assistance regulations in September 1986.

4. Childlessness

Although married women under 35 appear to have relatively high rates of childlessness, long-term trends indicate that childlessness was less prevalent in 1981 than in 1941.(8) The 13% of childless ever-married women in 1941 probably included many who wanted children but could not reproduce because either they or their husbands experienced physiological problems. Involuntarily childlessness can now often be remedied through new medical techniques. Consequently, only 7% of ever-married women were childless in 1981.

5. Implications of Demographic Changes

Later marriage, smaller families and increased acceptance of single living have had consequences for government policy. Lower birth rates would have led to dramatic reductions in the cost of federal and provincial benefits had these not been indexed or periodically adjusted to the rising cost of living. Smaller families have enabled mothers to enter or remain in the labour force during prime childbearing years. On the other hand, we could also argue that increased economic needs for two incomes in the family have reduced women's motivation and ability to maintain large families. In a society such as ours which places the onus of housework and childcare mainly on individual women, it is difficult for them to combine the responsibilities of a large family with paid work. Women in industrialized countries have responded to the "double day" of both paid employment and unpaid domestic work by having fewer or no children. An increase in living together outside legal marriage has led to greater legal protection for individuals rather than family units and more social acceptance of non-marital sex.

---

(8) Gee (1986)

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

B. The Two-Income Family

In August 1986, 63% of mothers of children under 16 worked for pay -- about three-quarters of them full-time.(9) The widespread entrance of mothers and married women into the labour force resulted mainly from economic considerations. After World War II, the expansion of the service sector of the labour force increased the need for labour. Higher education, smaller families, advances in birth control, the removal of legal restrictions, the rising rate of marriage dissolution, changing attitudes and rising costs all encouraged women into paid work. As women became more visible in public life, they pushed for expanded opportunities and equal remuneration.

Some researchers have seen women's increased labour force participation as one of the most important social changes of this century, influencing many other aspects of life. Having one's own earnings, for example, can augment personal confidence, decision-making power and opportunities for personal expansion. The additional family income raises the standard of living for two-income families but also increases income inequality between one-income and two-income families. Separation and divorce become more viable options when both spouses have their own income. Two-income families also create the need for new services, such as convenience foods, home cleaning companies and public child care facilities.

1. Child Care

Under the present system, childcare for low-income or one-parent families is cost-shared between the provinces and the federal government under the Canada Assistance Plan. For these families, subsidized spaces are set aside, generally in non-profit government-regulated daycare centres or licensed homes. Parents of children from two-parent families, or those above the poverty line, however, must pay the full cost if they require non-family childcare. In 1984, this ranged from about $3,000 to

---

(9) Statistics Canada, The Labour Force, Cat. 71-001, Ottawa, September 1986, p. 36.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

$5,000 per child,(10) depending on the province. The federal government also offers a Child Care Expenses Deduction from income tax, which amounts to a maximum of $2,000 a year per child, up to $8,000 per family. Although this could be a valuable deduction, especially for families with higher taxable incomes, it is not used by a substantial minority of parents who are unable to obtain receipts from caretakers working informally within the "underground economy." The federal government further provides childcare allowances for trainees in Canada Employment and Immigration programs.

Despite federal and provincial government involvement in childcare, the many provincial variations create a system which lacks unity, consistency and sometimes quality. Many non-profit daycare centres have long waiting lists. Others are considered by parents to provide inadequate care. Consequently, most parents hire their own babysitters or use relatives to assist with childcare. The quality of care received by most children of working parents can be monitored only by those parents, who often do not have the opportunity or time to investigate conditions fully. Because parents often cannot find alternative care, they must accept whatever is available. A number of consumer groups have formed around this issue, including the Canadian Daycare Advocacy Association and daycare committees within large unions, calling for the federal government to take a role in funding childcare similar to its role in funding post-secondary education or Medicare.

Through the lobby efforts of the Canadian Daycare Advocacy Association and other groups, the previous Liberal government was encouraged to appoint a ministerial task force on childcare.(11) Chaired by Dr. Katie Cooke, the Childcare Task Force completed a comprehensive review of childcare and parental leave in Canada and produced its report in April 1986. The report contained 53 recommendations. The major one advocated a new childcare system, involving federal and provincial cost-sharing, government licensing and/or regulating, and public accountability, and

---

(10) Report of the Task Force on Child Care, Chaired by Dr. Katie Cooke, Status of Women Canada, Ottawa, March 1986, p. 195.

(11) Maureen Morrison, "Daycare: 20th Century Talk, 19th Century Action," Canadian Dimension, Vol. 20, September-October 1986, p. 19-21.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

a wide range of services for pre-school and school-aged children. This publicly-funded system was estimated would cost $11.3 billion by 2001,(12) which was considered by some journalists and politicians to be outrageously expensive in the present economic climate. The Mulroney government decided to study the issue further and established a Special Parliamentary Committee on Childcare, which is expected to report late in 1986. In addition, the Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology investigated actual and potential changes to family benefits during 1985-86.

Whether or not governments should be more involved in childcare remains a contentious issue. Some lobby groups, such as Real Women of Canada, have argued for more taxation support for the one-income family or even wages for homemakers to enable women to look after their own children. But the amount of these benefits would be much less than the income from working in the labour force, and many families could not afford to lose one income.

2. Home Care

Childcare is not the only problem facing families with working parents. Health care workers and policymakers are beginning to turn to home care as an alternative to the high costs of institutionalization for the old and ill. Historically, daughters have been the main caretakers for their elderly parents and mothers for disabled children. This traditional source of unpaid family labour is once again being examined as one way to reduce health and chronic care costs. But adequate attention is not always given to the fact that many middle-aged women are now in the labour force. Without some remuneration and community assistance, these will be unable to care for their elderly parents because of their own work responsibilities. Heavy reliance on voluntary labour is no longer feasible because of the two-income family. Health care resources could still be saved, however, by paying family members or private individuals to care for chronically ill patients in their own homes. But the quality of care would be more difficult to monitor.

---

(12) Kathleen G. Ross, "Parents' Choice," Policy Options, Vol. 7, September 1986, p. 31.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

The two-income family will also force service people to adjust their delivery and service call times to evenings and weekends. Utility companies, for example, can no longer assume that someone is home during the day to let them in to read a meter. These companies are now encouraging people to read their own meters and telephone the readings in to an answering machine. Other retail businesses and financial organizations are extending their hours to evenings and weekends to accommodate two-income families. This in turn extends the working hours of other segments of the labour force, however, and violates some people's notion that there should be a day of rest or times when family members can be together.

C. Separation and Divorce

Divorce rates have been rising throughout the 20th century, but increased sharply in Canada after 1968 when the grounds for divorce were liberalized. Before 1925, legal divorce was very restricted, expensive and easier for men than for women to obtain. A new ground for divorce was created in 1968 called "marriage breakdown," which was strictly defined but made divorce more accessible. With the 1986 legal changes, "marriage breakdown" has been more liberally defined and the waiting period from application to final decree has been reduced.

1. Divorce Rates

Numerous factors have pushed up divorce rates in developed societies. With industrialization, many young people moved away from family restrictions and raised their expectations of personal fulfilment. Growing individualism discouraged the view of marriage as sacred or related primarily to family lineage, obligation or procreation. People began to feel that they had a right to personal happiness, fair treatment and love in marriage. The entrance of married women into the labour force allowed them to support themselves outside marriage, gave them increased opportunities to meet new people and to compare their personal situations. Improved birth control technology made it possible to separate sex and marriage, permitting more discreet extra-marital relations for both men and women.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Discussion of the extent of family dissolution is usually based on divorce rates compiled by Statistics Canada, but sociologists estimate that the rate of marital separation may be as high as the divorce rate. Since no official record of separations exists, because only some people enter into legal agreements, marriage dissolution in any year could be twice as high as government figures imply.

As the table below shows, the divorce rate, according to Statistics Canada, rose almost consistently from 1921 to 1982. Since 1983, however, the rate has declined. With high unemployment and rising costs of lawyers, more people may be separating without legal divorce. Anticipation of changes in the divorce law may have encouraged people to postpone their divorce. Alternatively, lower divorce rates may merely be a function of demographic change -- fewer married people in the population of the age when divorce is most common (now about 36 years).

Divorce Rates in Canada
(Per 100,000 Population)

1921	6.4
1931	6.8
1941	21.4
1951	37.6
1961	36.0
1968	54.8
1969	124.2
1970	139.8
1971	137.6
1976	235.8
1981	178.0
1982	285.9
1983	275.5
1984	259.4
1985	244.4

Sources: Statistics Canada, Marriages and Divorces 1985 Cat. 84-205, September 1986; Maureen Baker and Anne-Marie Ambert, "Marriage Dissolution: Structural and Ideological Changes," in The Family: Changing Trends in Canada, edited by M. Baker, McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1984, p. 85.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Those concerned about the extent of marriage dissolution in the 1980s should keep in mind that the percentage of one-parent families was higher in 1931 than in 1981. In 1931, 13.6% of all families contained only one parent compared to 11.3% in 1981.(13) The percentage of one-parent families fell from 1931 to 1961 as life expectancy rose, and then began to rise again with the divorce rate. Though higher rates of one-parent families in the earlier part of this century generally resulted from death or desertion rather than legal divorce, the financial consequences were similar for women and children.(14)

Canada's divorce rate is moderate compared to that of other countries. While Canada had a rate of 336.7 divorces per 1,000 marriages in 1985, the comparable rate in Sweden was 555.6, in the United States 482.4, in Britain 426.1, in the USSR 333.8, in Belgium 286.6 and in Italy 42.6.(15)

2. Implications of Divorce Rates

An American study by Lenore Weitzman of Stanford University suggested that "no fault" divorce laws in California led to greater inequality between the sexes throughout the 1970s than before the legal changes. Since women usually receive custody of the children and when they work outside the home earn only about two-thirds of men's wages, and since men frequently default on their court-ordered child support payments, women became worse off after legislative "reform." Prior to these changes, women could have been awarded alimony and could have delayed the hearing until they negotiated a higher settlement. Weitzman found that while the standard of living of divorced men on average increased by 42% within one year of the court settlement, the standard of living of divorced women and

---

(13) Statistics Canada, Canada's Lone-Parent Families, Cat. 99-933, Ottawa, 1984.

(14) See Library of Parliament BP-126E, entitled "Social Support for One-Parent Families," May 1985.

(15) Statistics Canada, Marriages and Divorces 1985, Cat. 84-205, Ottawa, September 1986, p. 32.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

their children declined by 73%.(16) Weitzman argued that American laws are based on the false assumption of equality between the sexes.

Canadian feminists have made a similar argument, pointing out that the present procedures for enforcing support payments, which leave the onus on the financially dependent spouse (usually the woman) to take the other to court, are inadequate in most provinces. While Manitoba and Quebec have recently amended these laws, the new federal legislation (1986) has left the onus on women.

Expecting a woman who has been a housewife for 10 to 20 years to be self-supporting to the same extent as her husband is totally unrealistic, according to many feminist groups. Despite the fact that the law says that either parent can obtain custody, women usually retain the children but with a fraction of former family income. Some of these problems could be settled with greater use of joint custody, but this award requires some basic agreement between divorcing spouses and has not been favoured by the legal profession.

3. The Feminization of Poverty

The National Council of Welfare has pointed out in its recent reports that single mothers now form a large segment of the poor. Four in 10 families headed by women are poor compared to one in 10 led by men. Single mothers are over five times more likely to be poor than families with two parents. This has prompted some analysts to talk of the "feminization of poverty." The dramatic rise in the rates of separation and divorce have led to more female-led families over the last 15 years. Unattached older women and mothers with young children heading a one-parent family are most vulnerable to poverty. The more children in the family, the higher the chance that those children will live in poverty.(17)

Recent changes to the Child Tax Credit directed more family benefit money to the poorest families by reducing the Child Tax Exemption,

---

(16) Lenore J. Weitzman, The Divorce Revolution: The Unexpected Social and Economic Consequences for Women and Children in America, Free Press, New York, 1985.

(17) National Council of Welfare, Poverty on the Increase, Ottawa, March 1985, p. 7.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

partially deindexing Family Allowance and raising the Child Tax Credit. The income level at which the maximum Child Tax Credit could be received was also reduced (from $26,330 to $23,500). But lobby groups argued that single mothers need more than the $454 Child Tax Credit to raise their standard of living. The Equivalent to Married Exemption, by which a single parent can deduct one child at the same rate as a spouse ($3,666 in 1986 instead of $710 for a child under 18), is of great assistance to one-parent families, but those with higher taxable income always benefit more than poor people from any income tax deductions.

Lobby groups also argued that the Family Allowance should not be partially deindexed because it may be the only money to which a mother has access for the children if the family income is earned by her husband. Basing the needs of children on family income may be a poor way of ensuring that needy children are well clothed and fed. For this reason, some analysts have suggested more direct ways of allocating money to children rather than channelling it through parents. One such suggestion is the comprehensive system of child care recommended by the Cooke Task Force, in which child care would be paid for by taxes just like the public school system.

D. Apparent Rise in Family Violence

Throughout North America, the number of child abuse and wife battering cases reported to the authorities has grown dramatically. Some researchers have tried to relate this apparent increase in family violence to unemployment, economic recession, alcohol and drug abuse, divorce and working mothers. A large part of the increase, however, has been caused by new laws requiring professionals and ordinary citizens to report such behaviour.

Attitudes which expected victims to tolerate abuse have changed, and social service workers are becoming more sympathetic and helpful to victims. People charged with family violence are now more likely to be arrested and convicted than in the past, when police and the courts saw such violence as a private family matter. In turn, increased enforcement

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

of the law encourages reporting. These factors have increased the visibility of family violence but whether there is actually more abuse than before remains under dispute.

1. Sexual Abuse of Children

Although physical abuse remains an issue, recent attention has focused on the sexual abuse of children. The Badgley Report in 1984 concluded through a variety of research techniques that the proportion of adults who had been victims of "unwanted sexual acts" as children was much higher than previously acknowledged. The report noted that sexual abuse generally occurs during the daytime, in the victim's or a friend's home and is likely to be carried out by a male relative or family friend. While girls are more vulnerable to abuse than boys, a sizeable minority of young boys are sexually abused. Recently, school and church leaders have become concerned about sexual abuse by teachers, youth workers and priests, and are looking for ways to detect potential abusers before an incident occurs and to deal with those accused of abuse.

Because provincial legislation covers many family and child protection issues, ways of responding to family violence and regulations and procedures for reporting vary across the country. Money granted to social services, including transition houses, counselling and family courts, fluctuates by province. There is lack of intervention in known child abuse situations because of insufficient staff and the sheer number of cases reported.

2. Implications for Policy

Shortage of temporary and low-income housing prevents many wives and children from leaving an abusive home. Others continue to tolerate abuse because of a feeling that it may somehow be their own fault, or because of fear of reprisal or lack of knowledge about where to turn for assistance. Although governments at all levels have voiced their concern about family violence, more money needs to be allocated to transitional housing, hiring social workers to investigate new cases, and follow-up therapy and counselling for the entire family. But in the present economic climate new resources are difficult to find.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

The federal government has not established a central child abuse registry, as recommended by several reports including Badgley's, but rather has appointed a coordinator of child abuse to work through the National Clearinghouse on Family Violence located in Health and Welfare. Federal legislation was introduced in June and October 1986 to give children's evidence in child abuse cases more credence.(18)

E. Equality Issues

Despite Canada's Charter of Rights, which emphasizes the equality of all, regardless of sex, inequalities difficult to counter with legislation still exist in the workplace and home. The new Employment Equity Act, for example, covers only a small portion of employees under federal jurisdiction and provides no penalties for discriminating against women, disabled people, native people or visible minorities. The only penalties are for not reporting the numbers hired and promoted. The onus is placed on employees to complain through the provincial and Canadian Human Rights Commissions. Although only time will tell how effective this legislation really is, many lobby groups have argued that it has no "teeth."

1. Equality Within the Home

For many years, feminists have stated that one of the keys to equality of opportunity on the job relates to equality within the home. If women remain responsible for childcare and housework within the family, their ability and motivation to get ahead in their paid employment will be affected. In the past two decades, labour force expectations have largely forced women workers to adapt to a working environment designed by men for men. Although maternity leave and benefits have been granted to some workers, employers have been encouraged to treat male and female employees alike. Significant changes have not been made, however, in the social

---

(18) For more details on child abuse, see Maureen Baker, Current Issue Review 82-17E, Research Branch, Library of Parliament.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

expectations that mothers will be responsible for childcare decisions and care, and that wives will be responsible for housework and family matters. Many women in high level jobs are still expected to hire and supervise babysitters, stay home with sick children, wash and iron clothes, vacuum, dust and maintain contact with relatives and friends. While husbands are generally expected to look after the car and external aspects of the home, these duties tend to be sporadic rather than routine, and the timing less critical.

Outside the workplace, few attempts have been made to equalize the position of husbands and wives except upon divorce. If a working husband does not adequately provide for his dependent wife and children, there is little recourse for the wife. Only upon divorce does this become a legal issue, yet in most provinces the onus is placed on the ex-wife to seek court-awarded support money. The 1986 federal legislation dealing with support and custody does not alter the fact that the custodial parent must initiate legal action, except where provincial legislation has already put the onus on the government. In Manitoba, for example, the custodial parent automatically receives a support cheque from the province and the government in turn collects the money from the non-custodial parent.

More flexible work hours and generous leave provisions may assist parents to combine their work and family lives, but as long as child care is unavailable or expensive, some parents (and especially mothers) will not be free to accept work or to be able to concentrate on their present job. Numerous studies have indicated that although more than half of married women work for pay outside the home, husbands have not taken up the slack by sharing domestic responsibilities. The "double day" in women's work lives cuts into their time for sleep and leisure, and discourages additional responsibility or longer hours at the paid job.(19)

---

(19) Susan Clark and Andrew Harvey, "The Sexual Division of Labour: The Use of Time," Atlantis 2(1), 1976, p. 44-66; Martin Meissner et al., "No Exit for Wives: Sexual Division of Labour and the Cumulation of Household Demands," Canadian Review of Sociology and Anthropology, Vol. 12 (Part I), 1975, p. 424-439; Bonnie Fox (ed.), Hidden in the Household, Women's Press, Toronto, 1980; Bettina Berch, The Endless Day: The Political Economy of Women and Work, Harcourt Brace Jovanovich Inc., New York, 1982.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

It also encourages women to opt for part-time work, usually with lower hourly wages and fewer employment benefits. While 26% of women work part-time, only 8% of men do.(20)

While some socialist countries, such as Cuba, have attempted to legislate shared domestic work, this legislation has been virtually unenforceable. Housework and childcare have been stigmatized as "women's work," and men have been reluctant to take them on because they are unpaid, routine and often conflict with paid work responsibilities.

2. Modifying the Work Environment

Perhaps equality within the home will gradually evolve through new role models and changing attitudes. But employers could assist their employees to combine work and home life through more flexible hours and conditions, work or job-sharing, leave for family emergencies and on-site child care or employer-sponsored child care vouchers as part of the benefit package. Some unions have fought hard for more employer assistance with family/work conflicts but until recently unions have tended to focus on the needs and concerns of the majority of their members, mainly full-time skilled males.(21)

Some of the changes to promote equality should also originate from federal and provincial legislation. Part-time work, for example, is not always covered by the same labour legislation as full-time work, and consequently receives lower wages and fewer employment benefits. Married women have often accepted part-time work in order to combine childrearing with paid employment. While some employers and unions have initiated work and job-sharing, reduced working hours, sabbaticals and flexible hours, most of these changes have been in response to threatened lay-offs rather than to assist employees to facilitate work/family

---

(20) Statistics Canada, The Labour Force, Cat. 71-001, Ottawa, September 1986, p. 56.

(21) Maureen Baker and Mary-Anne Robeson, "Trade Union Reactions to Women Workers and Their Concerns," in Work in the Canadian Context (2nd ed.), edited by K. Lundy and B. Warme, Butterworths, Toronto, 1986.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

problems. Legislation could provide much more than minimal protection, and could actually promote innovations.

Equality within and outside the home are interrelated. If wives and mothers retain the responsibility for most housework and childcare, their energy and motivation to work overtime or take on extra responsibility at work will probably be limited. But present concepts of equality in the workplace entail placing an equal monetary value on work of similar experience and skill level, regardless of which sex does it, as well as trying to encourage women into work patterns and occupations traditionally typical of men. The workplace must also be more responsive to the demands of the personal lives of employees, regardless of their sex, and this may provide some motivation for husbands to share equally the responsibilities and pleasures of family life.

CONCLUSION

Although the younger generation is postponing marriage, living together without legal ties and creating fewer permanent relationships, there is no evidence that marriage is a dying institution. Young people are first entering marriage at older ages, but they still are marrying for similar reasons as a few decades ago -- for emotional security, to raise children, for companionship, regular sex, or financial stability, or to attain adult status, or to share their lives with someone they love. Despite high divorce rates, remarriage rates are also high. In 1985, for example, 17% of marriages were remarriages for at least one of the partners.(22)

Among those who marry, the vast majority produce children. Although families are smaller, the desire to reproduce remains strong. In 1981, only 7.2% of ever-married women over childbearing age were childless compared to 15.5% in 1961.(23) While voluntary childlessness appears to

(22) Statistics Canada, Marriages and Divorces 1985, Cat. 84-205, September 1986.

(23) Gee (1986).

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

be much more prevalent among women under 35, some of these may reproduce closer to the end of their fertile period.

The prevalence of couples living together outside marriage has precipitated legal changes to make de facto and legal marriage more similar. The differences between the rights of legal and non-legal partners and their children may have in some ways lowered the motivation to marry legally. In fact, in some situations, an unmarried couple living together may be better off financially than if they married. This is the case for two employed single parents who live together as husband and wife. Each can claim income tax Equivalent to Married Exemption for one child as well as Child Care Expenses Deduction. If they married, they would lose the EME and only one partner could claim Child Care Expenses.

Rather than talking about "the family," it may be more realistic to acknowledge the variety of family patterns in Canada. Variety is even more prevalent in this country than in other nations because of the multicultural nature of our society. A sizeable minority of Canadians live in three generation families -- with parents, children and grandparents -- or in one-parent families, even though our romanticized image of the "typical" family still contains two parents and two children. And most families now have two earners. Any attempt to create a national family policy must not disadvantage any particular family structure. Income tax policies, for example, cannot favour the two-income family over the one-income family without political repercussions. People have strong feelings about personal and family life and it is difficult or impossible to legislate conformity to a particular family structure. For this reason, attempts to create family policy have often been so contentious that they were abandoned. As a result, family benefits have been developed over the years in a rather ad hoc way and their major goals have not always been consistent.

In any revision of family benefits, we need to be aware of the variety in family structure as well as the historical trends in family life. Even if we are not happy about these trends, we must acknowledge their reality. Only then can we create benefits which truly assist all family types rather than basing our policies on a form of family life more typical of some time in the vague and romanticized past.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

REFERENCES

Baker, Maureen, "Social Support for One-Parent Families," Background Paper 126E, Library of Parliament, Research Branch, Ottawa, May 1985.

Baker, Maureen, "Child Abuse," Current Issue Review 82-17E, Research Branch, Library of Parliament, Ottawa, reviewed 20 August 1986.

Baker, Maureen, "Part-Time Work," Current Issue Review 85-7E for Library of Parliament, Research Branch, Ottawa, reviewed 23 October 1986.

Baker, Maureen and Anne-Marie Ambert, "Marriage Dissolution: Structural and Ideological Changes," in The Family: Changing Trends in Canada, edited by Maureen Baker, McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1984 (HQ560/F348).

Baker, Maureen and Mary-Anne Robeson, "Trade Union Reactions to Women Workers and Their Concerns," in Work in the Canadian Context, edited by K. Lundy and B. Warme, Butterworths, Toronto, 1986.

Badgely, Robin (Chairperson), Sexual Offences Against Children, Report of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youths, Ottawa, 1984 (HV745/A5/1981/A12).

Beaujot, Roderic, "Dwindling Families," Policy Options, September 1986.

Berch, Bettina, The Endless Day: The Political Economy of Women and Work Harcourt Brace Jovanovich Inc., New York, 1982.

Clark, Susan and Andrew Harvey, "The Sexual Division of Labour: The Use of Time," Atlantis 2(1), 1976.

Gee, Ellen M., "The Life Course of Canadian Women: An Historical and Demographic Analysis," Social Indicators Research, Vol. 18, 1986.

Fox, Bonnie (ed.), Hidden in the Household, Women's Press, Toronto, 1980.

Meissner, Martin et al., "No Exit for Wives: Sexual Division of Labour and the Cumulation of Household Demands," Canadian Review of Sociology and Anthropology, Vol. 12, Part I, 1975.

Morrison, Maureen, "Daycare: 20th Century Talk, 19th Century Action," Canadian Dimension, Vol. 20, September-October 1986.

National Council on Welfare, Poverty on the Increase, Ottawa, March 1985.

Ross, Kathleen G., "Parents' Choice," Policy Options Vol. 7, September 1986.

Statistics Canada, Canada's Lone-Parent Families, Cat. 99-933, Ottawa, 1984.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Statistics Canada, Population Projections for Canada, Provinces and Territories 1984-2006, Cat. 91-520, Ottawa, May 1985.

Statistics Canada, Births and Deaths 1984, Cat. 84-204, Ottawa, March 1986.

Statistics Canada, The Labour Force, Cat. 71-001, Ottawa, September 1986.

Statistics Canada, Marriages and Divorces 1985, Cat. 84-205, Ottawa, September 1986.

Task Force on Childcare, Report of the Task Force on Childcare (Dr. Katie Cooke, Chairperson), Status of Women Canada, Ottawa, March 1986 (HV861/C2/A3831).

United Nations, Demographic Yearbook 1983, New York, 1985 (*HA42/D45).

Weitzman, Lenore J., The Divorce Revolution: The Unexpected Social and Economic Consequences for Women and Children in America, Free Press, New York, 1985 (HQ834/W35).

Étude générale

BP-158F

L'évolution de la famille canadienne

Maureen Baker

Division des affaires politiques et sociales

Décembre 1986

Bibliothèque du Parlement
Library of Parliament

Service de recherche

Le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les attachés de recherche peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

THIS DOCUMENT IS ALSO
PUBLISHED IN ENGLISH

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

TENDANCES FAMILIALES 1

A. Changements démographiques 1

1. Taux de natalité 1
2. Augmentation de l'espérance de vie 3
3. Taux de mariage 4
4. Femmes sans enfants 5
5. Conséquences des changements démographiques 6

B. La famille à double revenu 6

1. La garde des enfants 7
2. Les soins à domicile 10

C. La séparation et le divorce 11

1. Taux de divorce 11
2. Répercussions des taux de divorce 13
3. La féminisation de la pauvreté 14

D. Augmentation apparente de la violence dans les familles 16

1. Exploitation sexuelle des enfants 16
2. Action des pouvoirs publics 17

E. Questions relatives à l'égalité 18

1. L'égalité au foyer 18
2. Modifier le milieu de travail 21

CONCLUSION 22

BIBLIOGRAPHIE 24

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

N° de cat. YM32-2/158F

ISBN 0-660-92033-6

TRADUCTION

CANADA
LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA FAMILLE CANADIENNE

INTRODUCTION

Au cours des vingt dernières années, l'institution de la famille a subi de profonds changements. Certains ont été précipités par des tendances démographiques, comme l'augmentation de l'espérance de vie, la baisse du taux de natalité et le fait que les femmes cessent d'avoir des enfants à un âge moins avancé. D'autres ont coïncidé avec des tendances de la demande sur le marché du travail, par exemple l'expansion du secteur des services, l'arrivée massive des femmes et, par voie de conséquence, la nécessité de garderies subventionnées. Les causes d'autres tendances, comme l'augmentation apparente de la violence familiale, sont plus difficiles à cerner, mais elles sont néanmoins importantes pour les décideurs. Le présent document examine plusieurs tendances enregistrées au niveau de la structure et de la vie de la famille canadienne et traite des conséquences de chacune du point de vue des mesures à prendre.

TENDANCES FAMILIALES

A. Changements démographiques

1. Taux de natalité

Le taux de natalité baisse graduellement depuis le début du siècle et notamment depuis les années 60, à cause de l'apparition de nouvelles techniques de contrôle des naissances, de l'arrivée massive des femmes dans les universités et sur le marché du travail et du rôle élargi

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

qui leur est maintenant échu. Il y a cent ans, il y avait 34 naissances par millier d'habitants au Canada; en 1984, il n'y en avait plus que 15(1).

La baisse du taux de natalité est considérée par certains décideurs comme dangereuse pour toute société comme le Canada qui a une population relativement faible. Au Québec, on s'inquiète de ce phénomène dans la mesure où les francophones pourraient devenir encore plus minoritaires au Canada. Les immigrants du Québec n'ont pas adopté le français aussi souvent qu'on le prévoyait et ils sont parfois passés au Canada anglais ou aux États-Unis. Le taux de natalité est donc particulièrement important pour le Québec. Au siècle dernier, il était le plus élevé en Occident; en 1984, il n'était que de 13,4 par millier d'habitants(2). On a récemment beaucoup parlé de la nécessité d'adopter une politique familiale, et particulièrement de faire monter le taux de natalité au-dessus du simple niveau nécessaire pour assurer le renouvellement de la population.

Plusieurs pays d'Europe de l'Est cherchent, au moyen d'allocations familiales spéciales, de généreux congés de maternité, de prestations et d'avantages fiscaux, à inciter les familles à procréer. Ces tentatives sont généralement infructueuses, car la décision dépend de nombreux facteurs, dont le climat économique, les débouchés en matière d'emploi, les projets d'éducation, la possibilité de combiner vie familiale et vie professionnelle, le logement, les attitudes ayant cours au sujet du rôle des femmes et le goût de la vie de famille. Autrement dit, les encouragements offerts ne l'emportent généralement pas sur les raisons de réduire la taille de la famille.

Par contre, dans les Territoires du Nord-Ouest, le taux de natalité élevé cause autant d'inquiétude, à cause du nombre de familles qui ont besoin d'aide financière et du lien qui existe entre ce taux élevé, celui de la mortalité infantile et le sous-développement. En 1984, il y

---

(1) Statistique Canada, Naissances et décès 1984, cat. 84-204, mars 1986, p. 2.

(2) Ibid.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

avait 29,2 naissances par millier d'habitants dans les Territoires du Nord-Ouest, contre une moyenne nationale de 15. Ce taux est semblable à celui des Caraïbes(13).

Les pouvoirs publics n'ont également qu'un succès mitigé lorsqu'ils cherchent à encourager la population à réduire la taille des familles, notamment dans les pays moins développés où la mortalité infantile est élevée et où règne une grande pauvreté. Cependant, le taux de natalité baisse généralement avec l'urbanisation, l'industrialisation et l'arrivée des femmes sur le marché du travail. La Chine a connu un succès modéré avec sa politique de limitation du nombre d'enfants à un par famille, mais elle se heurte à une grande résistance dans les régions rurales moins développées. Les politiques préconisant le contrôle des naissances et la réduction du nombre d'enfants ont plus de succès auprès des familles urbaines plus prospères, car dans les villes, les enfants ne représentent pas une source de main-d'oeuvre et les élever coûte plus cher.

2. Augmentation de l'espérance de vie

Outre la baisse du taux de natalité et la réduction de la taille des familles enregistrées dans les pays industrialisés de l'Occident, l'espérance de vie est meilleure, notamment chez les femmes. Depuis 1931, elle a en moyenne augmenté de 12,5 ans chez les hommes et de 17,5 chez les femmes(4). Ainsi, l'âge moyen de la population a augmenté, d'où la nécessité d'adopter de nouvelles politiques et d'offrir de nouveaux services à l'intention des personnes âgées. Mais l'allongement de la vie entraîne un allongement équivalent des mariages ou, du moins, il s'écoule plus de temps avant que la mort ne sépare les conjoints. Aussi, un nombre plus grand qu'auparavant de mariages se soldent maintenant par une séparation ou un divorce après quinze ou vingt ans. Comme on vit plus longtemps, il reste aussi plus de temps une fois que les enfants sont élevés. Et comme on vit plus longtemps à la retraite, avec des revenus

---

(3) Nations Unies, Annuaire démographique 1983, New York, 1985, p. 143.

(4) Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires 1984-2006, cat. 91-520, Ottawa, mai 1985, p. 107.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

réduits, le nombre de personnes âgées qui connaissent la pauvreté a augmenté, d'où la nécessité des pensions publiques. Ce problème est particulièrement aigu chez les femmes, qui sont moins susceptibles d'avoir une pension de l'employeur ou même des prestations de survivant d'une pension privée de leur conjoint et qui sont donc davantage tributaires des pensions publiques, très onéreuses.

3. Taux de mariage

Contrairement à la croyance populaire, la proportion des Canadiens qui se sont mariés à un moment donné de leur vie était plus élevée en 1981 qu'en 1881. Parmi les femmes de 45 à 49 ans, 88,7 p. 100 s'étaient déjà mariées en 1881, contre 94,2 p. 100 en 1981(5). L'augmentation des taux de mariage enregistrée depuis la Seconde Guerre mondiale est en grande partie attribuable aux facteurs suivants: la famille et la société imposent moins de restrictions au mariage, les personnes sont plus libres de choisir elles-mêmes leur partenaire, elles sont plus mobiles et ont davantage d'occasions de rencontrer d'éventuels partenaires et, enfin, il y a moins de raisons financières et personnelles de retarder le mariage. Comme certaines femmes gagnent elles-mêmes leur vie, que les techniques de contrôle des naissances sont plus efficaces et que les jeunes sont plus autonomes, le mariage ne signifie plus automatiquement qu'un homme va faire vivre femme et enfants. Les jeunes qui ont un emploi et ne vivent plus chez leurs parents peuvent en fait réduire leurs frais en se mariant ou du moins en partageant leur vie avec quelqu'un.

L'âge moyen du premier mariage a diminué à partir de l'après-guerre jusqu'en 1971, puis il a de nouveau remonté. La tendance à se marier plus tard a été particulièrement marquée de 1981 à 1985, l'âge médian du premier mariage passant de 24,6 à 25,6 ans chez les garçons et de 22,56 à 23,7 ans chez les filles(6). En ce qui concerne ces dernières,

---

(5) Ellen M. Gee, "The Life Course of Canadian Women: An Historical and Demographic Analysis", Social Indicators Research, vol. 18, 1986, p. 263-283.

(6) Roderic Beaujot, "Dwindling Families", Policies Options, septembre 1986, p. 3-7; Statistique Canada, Mariages et divorces 1985, cat. 84-205, septembre 1986, p. 2.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

l'âge médian n'avait jamais été aussi élevé depuis la période antérieure à la Seconde Guerre mondiale.

Non seulement vivre seul est de plus en plus courant chez les moins de 25 ans, mais maintenant, les couples vivent ensemble avant de se marier. On dit que c'est une nouvelle façon de se faire la cour. En 1961, environ 80 p. 100 des femmes s'étaient mariées avant l'âge de 25 ans; en 1981, ce taux était de seulement 59 p. 100. Chez les hommes, la proportion est passée de 57 p. 100 à 40 p. 100 pendant la même période(7). Cependant, rester célibataire n'est plus synonyme d'inexpérience sexuelle.

La séparation du mariage et de la reproduction pose un certain nombre de problèmes juridiques complexes qu'on a pas encore réglés. La multiplication des unions libres ou unions de fait, la question des mères porteuses, l'insémination artificielle et la maternité vécue en dehors du cadre d'une relation bien établie sont des éléments qui compliquent la définition des droits du père du point de vue biologique et juridique. Le nombre croissant de mères qui élèvent leur enfant seules a incité les services provinciaux d'aide sociale à définir avec soin les règles régissant le droit aux prestations. Certaines provinces présument encore que la présence d'un homme à la maison signifie que la mère n'a plus besoin d'aide familiale, l'homme étant là pour faire vivre les enfants. Mais on ne peut plus faire de telles suppositions sans courir le risque d'être poursuivi en justice aux termes de la Charte des droits, ce qui a poussé le gouvernement ontarien à modifier sa réglementation en septembre 1986.

4. Femmes sans enfants

La proportion des femmes mariées de moins de 35 ans qui n'ont pas d'enfant semble relativement élevée, mais les tendances à long terme indiquent qu'elle l'était moins en 1981 qu'en 1941(8). Cette année-là, les 13 p. 100 de non-célibataires sans enfants comprenaient probablement un bon nombre de femmes qui voulaient des enfants mais ne pouvaient en avoir parce qu'elles-mêmes ou leur mari avaient des problèmes

---

(7) Ibid.

(8) Gee (1986).

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

physiologiques. Aujourd'hui, on peut très souvent régler ces problèmes grâce aux nouvelles techniques médicales. En conséquence, seulement 7 p. 100 des femmes non célibataires n'avaient pas d'enfant en 1981.

5. Conséquences des changements démographiques

Les mariages contractés à un âge plus avancé, les familles moins nombreuses et la plus grande acceptation de la vie de célibataire sont la conséquence de la politique suivie par les gouvernements. Un taux de natalité plus faible aurait réduit radicalement le coût des prestations fédérales et provinciales si celles-ci n'avaient pas été indexées ou périodiquement rajustées en fonction de la hausse du coût de la vie. En ayant des familles moins nombreuses, les mères ont pu entrer sur le marché du travail ou y demeurer pendant qu'elles étaient en âge d'avoir des enfants. Par ailleurs, il faut dire également que la nécessité accrue de disposer d'un double revenu dans la famille empêche les femmes de procréer et réduit leur motivation à cet égard. Dans une société comme la nôtre, qui fait retomber sur elles la charge des travaux ménagers et de l'éducation des enfants, il leur est difficile de combiner les responsabilités d'une famille nombreuse avec celles d'un travail rémunéré. Dans les pays industrialisés, elles ont décidé d'avoir moins d'enfants ou de ne plus en avoir pour régler le problème de la "double journée", qui combine le travail professionnel et les tâches domestiques. L'augmentation des unions libres a conduit à une plus grande protection juridique des particuliers plutôt que des cellules familiales et à une plus grande acceptation sociale des relations sexuelles hors mariage.

B. La famille à double revenu

En août 1986, 63 p. 100 des mères d'enfants de moins de 16 ans avaient un emploi rémunéré et environ les trois quarts d'entre elles travaillaient à plein temps(9). Ce sont surtout des raisons économiques

(9) Statistique Canada, La population active, cat. 71-001, Ottawa, septembre 1986, p. 36.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

qui expliquent l'arrivée massive des mères et des femmes mariées sur le marché du travail. Après la Seconde Guerre mondiale, l'expansion du secteur des services a provoqué une augmentation de la demande de main-d'oeuvre. Le degré de scolarisation plus élevé, les familles moins nombreuses, les progrès réalisés dans le domaine de la planification des naissances, la suppression de restrictions imposées par la loi, l'augmentation du taux de dissolution des mariages, l'évolution des mentalités et l'inflation sont autant de facteurs qui ont incité les femmes à chercher un travail rémunéré. En devenant plus présentes sur la scène publique, elles ont exercé des pressions pour obtenir un salaire égal et de meilleures perspectives d'emploi.

Certains analystes considèrent que le nombre accru de femmes sur le marché du travail est l'un des changements sociaux les plus importants de notre siècle et qu'il a des répercussions sur de nombreux autres aspects de notre existence. Par exemple, quelqu'un qui a un revenu en propre peut accroître sa confiance en soi et avoir davantage son mot à dire lors de la prise de décisions ainsi que de meilleures chances d'épanouissement personnel. Le complément de revenu augmente le niveau de vie des familles, mais il creuse aussi l'écart entre celles qui disposent d'un seul revenu et celles qui en ont deux. Par ailleurs, la séparation et le divorce peuvent plus facilement être envisagés lorsque les deux époux ont leur propre revenu. Les familles à double revenu ont aussi besoin de nouveaux produits et services, par exemple les aliments vite cuisinés, les entreprises de travaux ménagers et les garderies publiques.

1. La garde des enfants

Actuellement, les provinces et le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada, partagent les frais de garde des enfants appartenant à des familles à faible revenu ou monoparentales. On leur réserve des places subventionnées, généralement dans des foyers accrédités ou des garderies à but non lucratif réglementées

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

par l'État. Les familles biparentales et celles qui vivent au-dessus du seuil de la pauvreté doivent toutefois payer la totalité des frais de garderie. En 1984, cela représentait entre 3 000 $ et 5 000 $ par enfant(10), selon la province. Le gouvernement fédéral a aussi prévu une déduction d'impôt pour frais de garde d'enfants qui peut atteindre 2 000 $ par an et par enfant, jusqu'à concurrence de 8 000 $ par famille. Cette déduction pourrait être intéressante, notamment pour les familles à revenu imposable élevé, mais de nombreux parents ne s'en prévalent pas car ils ne réussissent pas à obtenir de reçus des gardiennes qui travaillent "au noir". Le gouvernement fédéral verse également des allocations pour les frais de garde d'enfants à ceux qui participent aux programmes d'Emploi et Immigration Canada.

Malgré les efforts déployés par les autorités fédérales et provinciales dans le domaine de la garde d'enfants, le système manque d'uniformité et de cohérence et la qualité des services est parfois discutable en raison des nombreuses disparités provinciales. Bon nombre de garderies à but non lucratif ont de longues listes d'attente. D'autres assurent des soins qui laissent à désirer, au dire certains parents. En conséquence, la plupart d'entre eux ont leur propre gardienne ou font appel à des proches pour qu'ils s'occupent de leurs enfants. Cela dit, la qualité des soins que reçoivent la plupart des enfants dont les parents travaillent ne peut être contrôlée que par les parents eux-mêmes qui, souvent, n'ont ni la possibilité ni le temps de bien examiner la situation. Comme ils n'ont souvent pas d'autre solution, ils doivent se contenter des services offerts. Un certain nombre de groupes de consommateurs se sont intéressés à la question, dont l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance et certains comités syndicaux chargés d'étudier le problème. Ils ont demandé au gouvernement fédéral de contribuer au financement des services de garde d'enfants, comme il le fait dans le cas de l'enseignement postsecondaire ou de l'assurance-maladie.

---

(10) Katie Cooke (présidente), Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants, Condition féminine Canada, Ottawa, 1986, p. 228.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Grâce aux pressions exercées par l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance et par d'autres groupes, le gouvernement libéral précédent a été amené à former un groupe d'étude ministériel sur la garde des enfants(11). Sous la présidence de Mme Katie Cooke, ce groupe a fait une étude exhaustive des services de garde d'enfants et des congés parentaux au Canada. En avril 1986, il a déposé un rapport contenant 53 recommandations. La plus importante préconisait la mise en place d'un nouveau système de garderies dont les coûts seraient partagés par le gouvernement fédéral et les provinces, qui seraient accréditées ou réglementées par l'État, qui devraient lui rendre des comptes et qui offriraient une vaste gamme de services pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire. On a évalué que ce système financé par l'État coûterait 11,3 milliards de dollars en l'an 2001(12), ce que certains journalistes et hommes politiques ont qualifié de dépenses scandaleuses dans la conjoncture économique actuelle. Le gouvernement Mulroney a décidé d'approfondir la question et a créé à cette fin un Comité parlementaire spécial sur la garde d'enfants, qui devrait déposer son rapport à la fin de 1986. En outre, au cours de 1985-1986, le Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie a examiné les modifications qui ont été apportées au régime de prestations familiales ou qui pourraient l'être.

La question de savoir si les gouvernements devraient ou non intervenir davantage dans le domaine de la garde d'enfants demeure controversée. Certains groupes de pression, comme REAL Women of Canada demandent que l'on accorde plus d'avantages fiscaux aux familles à revenu unique ou que l'on verse un salaire aux femmes qui restent à la maison afin de permettre aux mères de prendre soin de leurs enfants. Ces avantages seraient toutefois beaucoup moins intéressants que ceux que procure un emploi rémunéré, et de nombreuses familles ne pourraient se permettre de perdre un revenu.

---

(11) Maureen Morrison, "Daycare: 20th Century Talk, 19th Century Action", Canadian Dimension, vol. 20, septembre-octobre 1986, p. 19-21.

(12) Kathleen G. Ross, "Parents' Choice", Policy Options, septembre 1986, p. 31.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

2. Les soins à domicile

La garde des enfants n'est pas le seul problème que doivent surmonter les familles dont les parents travaillent. Les décideurs et les travailleurs des services de santé commencent à se tourner vers les soins à domicile pour remplacer le placement en établissement, dont les coûts sont prohibitifs. Anciennement, les filles prenaient généralement soin de leurs parents âgés et les mères s'occupaient des enfants handicapés. Cette forme traditionnelle de main-d'oeuvre familiale non rémunérée est une fois encore envisagée comme moyen de réduire les coûts des services de santé et des soins aux malades chroniques. Toutefois, on oublie souvent que de nombreuses femmes d'âge moyen sont maintenant sur le marché du travail. Si on ne leur offre aucune rémunération ni aucune aide communautaire, les filles ne peuvent prendre soin de leurs parents âgés en raison de leurs propres responsabilités liées au travail. Par ailleurs, on ne peut plus miser autant sur le bénévolat avec l'apparition de la famille à double revenu. On pourrait toutefois réaliser des économies de ressources en rémunérant des proches ou des particuliers pour qu'ils s'occupent des malades chroniques à domicile, mais la qualité des soins serait beaucoup plus difficile à contrôler.

La famille à double revenu oblige aussi ceux qui travaillent dans le secteur des services à faire des livraisons et des visites à domicile en soirée et en fin de semaine. C'est ainsi que les entreprises de services publics ne peuvent plus présumer qu'il y aura quelqu'un à la maison durant le jour pour faire le relevé du compteur d'électricité; elles incitent donc leurs abonnés à s'en charger eux-mêmes et à s'adresser à un répondeur téléphonique. Des institutions financières et des commerces de détail prolongent leurs heures en soirée et en fin de semaine pour pouvoir mieux servir les familles à double revenu. Les heures de travail dans d'autres secteurs s'en trouvent donc prolongées également, au grand dam de ceux qui estiment qu'il devrait y avoir une journée de congé hebdomadaire ou des heures où les membres d'une famille peuvent se réunir.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

C. La séparation et le divorce

Le taux de divorce a augmenté constamment au cours du XX^e siècle, mais il a grimpé en flèche au Canada après 1968, lorsqu'on eut assoupli les motifs à invoquer pour obtenir la dissolution du mariage. Avant 1925, les divorces par décision judiciaire étaient très limités et coûteux et plus faciles à obtenir pour les hommes que pour les femmes. En 1968, on a établi un nouveau motif de divorce appelé "échec du mariage"; celui-ci était défini rigoureusement, mais rendait le divorce plus accessible. Grâce aux modifications apportées à la loi en 1986, la définition de l'échec du mariage est devenue plus large et le délai entre la présentation de la requête et le jugement définitif a été réduit.

1. Taux de divorce

De nombreux facteurs ont fait monter le taux de divorce dans les sociétés modernes. Avec l'industrialisation, de nombreux jeunes ont refusé les contraintes familiales et élevé leurs ambitions sur le plan de l'épanouissement personnel. Dans un monde de plus en plus individualiste, on a moins considéré le mariage comme une institution sacrée et on l'a moins associé à l'idée de postérité, de devoir ou de procréation. Les gens ont commencé à penser qu'ils avaient droit au bonheur, à un traitement équitable et à l'amour dans le mariage. L'arrivée des femmes mariées sur le marché du travail leur a permis d'être autonomes en dehors des liens du mariage et leur a donné plus d'occasions de faire de nouvelles connaissances et de comparer leur situation personnelle à celle d'autres femmes. L'amélioration des méthodes de planification des naissances a permis de dissocier la sexualité et le mariage, facilitant ainsi les liaisons extraconjugales discrètes, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Lorsqu'on parle de la dissolution des familles, on cite habituellement à l'appui les taux de divorce compilés par Statistique Canada; toutefois, les sociologues estiment que le taux de séparation pourrait être aussi élevé que celui du divorce. Comme il n'y a pas de

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

statistiques officielles à ce sujet parce que ceux qui signent des accords de séparation dans les formes légales sont une minorité, le nombre de mariages dissous en un an pourrait être deux fois plus élevé que ne le laissent supposer les chiffres du gouvernement.

Comme en témoigne le tableau ci-dessous, le taux de divorce de Statistique Canada a augmenté presque constamment de 1921 à 1982. Pourtant, depuis 1983, il a baissé. À cause du taux de chômage et des honoraires élevés des avocats, il se peut que de plus en plus de conjoints se séparent sans demander un divorce légal. Les modifications qu'on avait promis d'apporter à la législation sur le divorce ont d'ailleurs peut-être incité certains à le retarder. La baisse du taux de divorce pourrait par ailleurs s'expliquer simplement par l'évolution démographique, soit par la présence d'un moins grand nombre de personnes mariées dans la tranche d'âge de la population où le divorce est le plus fréquent (actuellement, aux alentours de 36 ans).

Taux de divorce au Canada
(par 100 000 habitants)

1921	6,4
1931	6,8
1941	21,4
1951	37,6
1961	36,0
1968	54,8
1969	124,2
1970	139,8
1971	137,6
1976	235,8
1981	178,0
1982	285,9
1983	275,5
1984	259,4
1985	244,4

Source: Statistique Canada, Mariages et divorces 1985, cat. 84-205, septembre 1986; M. Baker et A.-M. Ambert, "Marriage Dissolution: Structural and Ideological Changes", dans M. Baker (éd.), The Family: Changing Trends in Canada, McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1984, p. 85.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Ceux qui s'inquiètent de la dissolution des mariages dans les années 1980 devraient se rappeler que le pourcentage de familles monoparentales était plus élevé en 1931 qu'en 1981. En effet, en 1931, on en comptait 13,6 p. 100 contre 11,3 p. 100 en 1981(13). Ce pourcentage a diminué de 1931 à 1961, pendant qu'augmentait l'espérance de vie, puis il a remonté en même temps que le taux de divorce. Au début du siècle, la forte proportion de familles monoparentales était généralement attribuable au décès ou à la désertion du conjoint plutôt qu'au divorce légal. Quoi qu'il en soit, les répercussions financières étaient les mêmes pour les femmes et les enfants(14).

Le taux de divorce du Canada est modéré comparativement à celui d'autres pays. En 1985, on comptait au Canada 336,7 divorces pour 1 000 mariages; aux États-Unis, ce pourcentage atteignait 482,4, en Grande-Bretagne, 426,1, en Suède, 555,6, en Belgique, 286,6, en Italie, 42,6 et en URSS, 333,8(15).

2. Répercussions des taux de divorce

Selon une étude américaine effectuée par Lenore Weitzman, de l'université Stanford, la législation permettant le divorce par consentement mutuel en Californie a occasionné, durant les années 1970, de plus grandes inégalités entre les sexes que celles qui existaient avant que les textes de loi n'aient été modifiés. Comme les femmes obtiennent généralement la garde des enfants et que, lorsqu'elles travaillent à l'extérieur, elles ne gagnent qu'environ les deux tiers du salaire des hommes, et parce qu'il arrive souvent que les hommes ne versent pas la pension alimentaire fixée par le tribunal à l'égard des enfants, les femmes ont vu leur situation se détériorer après la "réforme" législative. Avant, elles pouvaient

---

(13) Statistique Canada, Les familles monoparentales au Canada, cat. 99-933, Ottawa, 1984.

(14) Voir l'étude générale de la Bibliothèque du Parlement BP-126F, intitulée L'aide sociale aux familles monoparentales, mai 1985.

(15) Statistique Canada, Mariages et divorces 1985, cat. 84-205, Ottawa, septembre 1986, p. 32.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

toucher une pension alimentaire et retarder la comparution jusqu'à ce qu'elles aient négocié un meilleur règlement. Mme Weitzman constate que le niveau de vie des hommes divorcés augmente en moyenne de 42 p. 100 un an après la décision judiciaire, tandis que celui des femmes divorcées et de leurs enfants baisse de 73 p. 100(16). Elle fait valoir que l'hypothèse de l'égalité entre les sexes, sur laquelle sont fondées les lois américaines, est fausse.

Les féministes canadiennes invoquent un argument semblable, soulignant que les méthodes utilisées pour assurer le versement des pensions alimentaires, selon lesquelles c'est le conjoint financièrement à charge (habituellement la femme) qui a la responsabilité d'intenter des poursuites en justice, sont insatisfaisantes dans la plupart des provinces. Le Manitoba et le Québec viennent de modifier leurs lois à ce sujet, mais la nouvelle loi fédérale (1986) laisse encore cette obligation aux femmes.

D'après bien des groupes féministes, il est tout à fait irréaliste de s'attendre à ce qu'une femme qui est restée à la maison pendant dix à vingt ans réussisse à subvenir à ses besoins de la même façon que son mari. Bien que la loi prévoie que l'un ou l'autre des parents peut obtenir la garde des enfants, ce sont habituellement les femmes qui en ont la charge, avec une fraction de l'ancien revenu familial. On réglerait une partie des problèmes en recourant plus souvent à la garde partagée, mais cette solution exige que les conjoints en instance de divorce s'entendent sur certains points fondamentaux, et elle n'a pas la faveur des juristes.

3. La féminisation de la pauvreté

Le Conseil national du bien-être social souligne dans ses derniers rapports que les femmes chefs de famille monoparentale constituent aujourd'hui une grande proportion des pauvres. En effet, quatre familles

---

(16) Lenore J. Weitzman, The Divorce Revolution: The Unexpected Social and Economic Consequences for Women and Children in America, Free Press, New York, 1985.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

sur dix dirigées par des femmes sont dans le besoin, contre une sur dix quand le père est le chef de famille. Les femmes qui élèvent leurs enfants seules sont cinq fois plus susceptibles d'être pauvres que les familles biparentales. Cette situation a amené des analystes à parler de la "féminisation de la pauvreté". Depuis quinze ans, la hausse spectaculaire des taux de séparation et de divorce a fait augmenter le nombre des femmes chefs de famille. Les femmes d'un certain âge, sans attaches, et les mères de famille monoparentale ayant de jeunes enfants sont les plus sujettes à la pauvreté. Plus la famille est nombreuse, plus le risque est grand(17).

Les récentes modifications du crédit d'impôt pour enfants ont permis d'augmenter les prestations versées aux familles les plus démunies, car on a réduit l'exemption d'impôt au titre des enfants à charge et partiellement désindexé les allocations familiales, tout en augmentant le crédit d'impôt pour enfants. On a également réduit le niveau de revenu donnant droit au montant maximal du crédit d'impôt (il est passé de 26 330 $ à 23 500 $). Pourtant, les groupes de pression affirment que les femmes chef de famille monoparentale ne peuvent améliorer leur niveau de vie avec les 454 $ que leur accorde ce crédit d'impôt. L'équivalent de l'exemption de personne mariée permet à un chef de famille monoparentale de réclamer pour un de ses enfants la même déduction prévue pour un conjoint (3 666 $ en 1986 au lieu de 710 $ pour un enfant âgé de moins de 18 ans); elle est d'un grand secours, mais les déductions d'impôt avantagent toujours plus les contribuables au revenu imposable élevé que les démunis.

Les groupes de pression font aussi valoir que les allocations familiales ne devraient pas être touchées par une désindexation partielle parce qu'elles sont, dans certains cas, le seul argent dont une mère dispose pour ses enfants quand c'est le mari qui est soutien de famille. Le revenu familial peut être un bien mauvais critère pour garantir que les enfants dans le besoin sont vêtus et nourris

---

(17) Conseil national du bien-être social, La pauvreté à la hausse, Ottawa, mars 1985, p. 7.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

convenablement. C'est pourquoi des analystes ont proposé des moyens de verser les indemnités directement aux enfants plutôt qu'aux parents. Le groupe de travail Cooke a notamment recommandé la mise en place d'un système complet de garde des enfants qui serait financé par les impôts des contribuables, tout comme le système scolaire public.

D. Augmentation apparente de la violence dans les familles

En Amérique du Nord, le nombre de femmes et d'enfants maltraités dont le cas est signalé aux autorités a augmenté de façon spectaculaire. Des chercheurs ont essayé de rattacher cette montée apparente de la violence dans les familles au chômage, à la récession économique, à l'alcoolisme et à la toxicomanie, au divorce et au travail des mères à l'extérieur. Cependant, elle est attribuable en bonne partie aux nouvelles lois qui obligent les professionnels et les simples citoyens à signaler les cas de violence au foyer.

En outre, les victimes ne se sentent plus obligées de tolérer les mauvais traitements, et les travailleurs sociaux sont plus sympathiques à leur cause et plus disposés à leur venir en aide. Les personnes accusées d'avoir commis des actes de violence au foyer risquent l'arrestation et la condamnation plus qu'auparavant, lorsque la police et les tribunaux jugeaient que la violence était purement une affaire de famille, et l'application plus rigoureuse de la loi encourage la population à dénoncer les cas de violence. Tous ces facteurs ont rendu la violence dans les familles plus manifeste, mais il reste discutable d'en déduire que les mauvais traitements sont plus fréquents.

1. Exploitation sexuelle des enfants

La brutalité physique reste un problème, mais c'est l'exploitation sexuelle des enfants qui retient davantage l'attention depuis quelque temps. En 1984, le rapport Badgley concluait, à l'aide de différentes techniques de recherche, que la proportion des adultes victimes

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

d'"actes sexuels non désirés" dans leur jeunesse était beaucoup plus importante qu'on ne l'avait d'abord cru. Le rapport fait remarquer que ces agressions sont commises en général durant la journée, au foyer de la victime ou d'un ami, par un parent ou un ami de la famille. Les filles en font plus souvent l'objet que les garçons, mais une minorité importante de jeunes garçons en sont également victimes. Récemment, des dirigeants des milieux scolaire et religieux se sont préoccupés de l'exploitation sexuelle des enfants par les professeurs, les prêtres et ceux qui travaillent auprès des jeunes, et ils cherchent des moyens de détecter les agresseurs en puissance avant qu'ils ne se manifestent ou de s'occuper de ceux qui sont prévenus d'agression sexuelle.

Étant donné que les lois provinciales régissent beaucoup de questions liées à la protection de la famille et des enfants, les façons de réagir au problème de la violence au foyer varient d'une province à l'autre. Les règlements et les formalités concernant la dénonciation des cas d'agression sexuelle, par exemple, ne sont pas toujours les mêmes. De plus, les fonds affectés aux services sociaux, y compris les foyers de transition, les services de counselling et les tribunaux de la famille, fluctuent également d'une province à l'autre. Il arrive que l'on ne puisse intervenir dans des cas connus d'exploitation sexuelle en raison d'une pénurie de personnel et de la simple quantité des cas signalés.

2. Action des pouvoirs publics

C'est la pénurie de logements temporaires et à loyer modique qui empêche bien des femmes et des enfants de quitter un foyer où ils sont maltraités. D'autres continuent de tolérer la violence parce qu'ils se sentent plus ou moins coupables et responsables de ce qui leur arrive, qu'ils ont peur de représailles ou qu'ils ne savent à qui s'adresser pour demander de l'aide. Les pouvoirs publics à tous les niveaux se disent préoccupés par la violence dans les familles, mais ils devraient aussi affecter plus de fonds aux foyers de transition et à l'embauche des travailleurs sociaux chargés d'étudier les nouveaux cas, d'assurer le suivi

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

voulu et de conseiller tous les membres de la famille. Cependant, dans le climat économique actuel, il est difficile de trouver de nouvelles ressources.

Le gouvernement fédéral n'a pas établi de registre central relatif aux mauvais traitements infligés aux enfants, comme l'avaient recommandé plusieurs rapports, dont le rapport Badgley. Il a plutôt nommé un coordonnateur de l'enfance maltraitée au Centre national d'information sur la violence dans la famille, qui fait partie du ministère de la Santé et du Bien-être social. Un projet de loi accordant plus de crédibilité aux témoignages des enfants maltraités a été déposé en juin et en octobre 1986(18).

E. Questions relatives à l'égalité

Même si la Charte canadienne des droits et libertés accorde l'égalité à tous, sans égard au sexe, il existe des inégalités au travail et à la maison qu'il est difficile de combattre à l'aide de lois. La nouvelle Loi sur l'équité professionnelle, par exemple, ne vise qu'une petite partie des employés du secteur public fédéral et ne prévoit aucune sanction contre la discrimination à l'endroit des femmes, des handicapés, des autochtones ou des minorités visibles. Elle ne pénalise que les employeurs qui ne signalent pas le nombre de membres des groupes minoritaires embauchés et promus, et c'est aux employés qu'il appartient de porter plainte auprès des commissions canadienne et provinciales des droits de la personne. Seul le temps dira dans quelle mesure la loi est vraiment efficace, mais bien des groupes de pression prétendent qu'elle n'est pas assez rigoureuse.

1. L'égalité au foyer

Pendant des années, les féministes ont déclaré que l'un des éléments essentiels de l'égalité des chances au travail est l'égalité au

(18) Pour plus de précisions sur l'enfance maltraitée, consulter le bulletin d'actualité 82-17F, publié par le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement et rédigé par Maureen Baker.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

foyer. Si elles conservent la responsabilité de l'éducation des enfants et des travaux ménagers, les femmes sont moins aptes et moins motivées à se faire valoir au travail. Au cours des deux dernières décennies, les perspectives du marché du travail ont largement forcé les femmes faisant partie de la population active à s'adapter à un milieu conçu par les hommes et pour les hommes. Des congés et des prestations de maternité ont bien été accordés à certaines travailleuses, mais les employeurs ont été encouragés à traiter leurs employés masculins et féminins sur le même pied. Cependant, la société n'a pas beaucoup évolué, en ce sens que socialement, on s'attend encore à ce que les mères se chargent de prendre les décisions qui ont trait à la garde et à l'éducation des enfants et que les épouses assument la responsabilité des travaux ménagers et des questions d'ordre familial. Il revient encore à bien des femmes titulaires de postes de responsabilité de s'occuper de chercher des gardiennes et de les surveiller, de rester à la maison quand les enfants sont malades, de laver et de repasser les vêtements, d'épousseter et de passer l'aspirateur ainsi que d'entretenir les relations avec parents et amis. Par ailleurs, on compte sur les maris pour entretenir la voiture et l'extérieur de la maison, tâches sporadiques qui présentent moins d'urgence.

Ailleurs que sur le marché du travail, peu d'efforts ont été déployés pour équilibrer la position du mari et de la femme, sauf dans les cas de divorce. Si un mari qui travaille ne subvient pas suffisamment aux besoins de ses enfants et de sa femme à charge, celle-ci a peu de recours. L'affaire ne peut être entendue devant les tribunaux qu'en cas de divorce et pourtant, dans la plupart des provinces, c'est à l'ex-épouse qu'il appartient d'intenter des poursuites pour obtenir la pension alimentaire qui lui a été attribuée. Dans la loi fédérale de 1986 portant sur les pensions alimentaires et la garde, c'est toujours le parent qui a la garde des enfants qui doit se pourvoir en justice, sauf quand une loi provinciale prévoit que cette obligation incombe au gouvernement. Au Manitoba, par exemple, le parent qui a la garde des enfants reçoit automatiquement une pension alimentaire de la province, et c'est le gouvernement qui se charge de recouvrer cette somme auprès de son ex-conjoint.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Si les horaires de travail étaient plus souples et qu'il soit plus facile d'obtenir des congés, les parents pourraient mieux combiner leur vie professionnelle et leur vie de famille, mais tant que les garderies seront peu accessibles ou coûteuses, certains parents (et surtout les mères) ne seront pas libres d'accepter du travail ni en mesure de se donner pleinement à leur emploi. D'après de nombreuses études, même si plus de la moitié des femmes mariées ont un emploi rémunéré à l'extérieur du foyer, les maris ne se sont pas mis à partager les responsabilités domestiques. La "double journée" des femmes qui ont un emploi réduit leurs heures de sommeil et de loisir et les décourage d'accepter plus de responsabilités professionnelles ou de prolonger leurs heures de travail(19). Elle les incite en outre à opter pour le travail à temps partiel, qui est habituellement caractérisé par des salaires et des avantages sociaux moindres. C'est ainsi que 26 p. 100 des femmes travaillent à temps partiel, contre seulement 8 p. 100 des hommes(20).

Certains pays socialistes, comme Cuba, ont essayé d'imposer par voie législative le partage du travail domestique, mais les lois de ce genre se sont révélées à toutes fins utiles inapplicables. Les travaux ménagers et les soins aux enfants continuent d'être qualifiés avec dédain de "travail de femme", que les hommes sont peu disposés à faire parce qu'il n'est pas rémunéré, qu'il est routinier et qu'il est souvent incompatible avec les responsabilités du travail rémunéré.

---

(19) S. Clark et A. Harvey, "The Sexual Division of Labour: The Use of Time", Atlantis 2(1), 1976, p. 44-66; M. Meissner et al., "No Exit for Wives: Sexual Division of Labour and the Cumulation of Household Demands", Canadian Review of Sociology and Anthropology 12 (Partie I), 1975, p. 424-439; B. Fox (éd.), Hidden in the Household, Women's Press, Toronto, 1980; Bettina Berch, The Endless Day: The Political Economy of Women and Work, Harcourt Brace Jovanovich Inc., New York, 1982.

(20) Statistique Canada, La population active, cat. 71-001, septembre 1986, p. 56.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

2. Modifier le milieu de travail

Il est possible que l'égalité au foyer s'établisse graduellement grâce à l'apparition de nouveaux modèles sociaux et au changement d'attitudes. Toutefois, les employeurs pourraient aider leurs employés à combiner le travail et la vie familiale en intégrant aux avantages sociaux des horaires et des conditions plus souples, le partage du travail ou des postes, des congés pour obligations familiales et des services de garde en milieu de travail ou partiellement pris en charge par l'employeur. Certains syndicats se sont battus durement pour obtenir plus d'aide de la part des employeurs afin d'atténuer les conflits entre la vie familiale et le travail, mais jusqu'à récemment, les syndicats en général ont eu tendance à s'intéresser davantage aux besoins et aux préoccupations de la majorité de leurs membres, qui étaient surtout des ouvriers spécialisés travaillant à temps plein(21).

Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient aussi promouvoir l'égalité en adaptant leurs législations en conséquence. Par exemple, le travail à temps partiel, qui n'est pas toujours régi par les mêmes lois que le travail à temps plein, est rémunéré par des salaires inférieurs et des avantages sociaux moindres. Les femmes mariées ont souvent accepté de travailler à temps partiel pour pouvoir élever leurs enfants tout en gardant un emploi rémunéré. Bien sûr, certains employeurs et syndicats ont négocié le partage du travail ou des postes, la réduction des heures de travail et l'instauration de congés sabbatiques et d'horaires flexibles, mais la plupart de ces changements visaient davantage à prévenir des congédiements plutôt qu'à aider les employés à concilier le travail et la vie familiale. Une législation adéquate permettrait d'offrir plus qu'une protection minimale et pourrait en fait favoriser l'innovation dans ce domaine.

---

(21) Maureen Baker et Mary-Anne Robeson, "Trade Union Reactions to Women Workers and Their Concerns", dans K. Lundy et B. Warme (éd.), Work in the Canadian Context (2e éd.), Butterworths, Toronto, 1986.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

L'égalité au foyer va de pair avec l'égalité à l'extérieur. Si les épouses et les mères conservent la responsabilité de la plus grande partie des travaux ménagers et de l'éducation des enfants, elles auront vraisemblablement moins d'énergie et de motivation pour faire des heures supplémentaires ou pour accepter de plus grandes responsabilités au travail. Toutefois, à l'heure actuelle, on considère que l'égalité en milieu de travail consiste uniquement à accorder une valeur pécuniaire égale aux tâches qui exigent la même expérience et le même niveau de compétence, quel que soit le sexe du travailleur, tout en essayant d'encourager les femmes à adopter des comportements typiquement masculins et à accepter des emplois traditionnellement réservés aux hommes. Il faut aussi que le lieu de travail soit mieux adapté aux exigences de la vie personnelle des employés, peu importe leur sexe, ce qui pourrait inciter jusqu'à un certain point les maris à partager de façon égale les responsabilités et les plaisirs de la vie familiale.

CONCLUSION

Les jeunes se marient plus tard, vivent ensemble sans liens juridiques et entretiennent des relations moins permanentes, mais rien ne prouve que le mariage soit une institution agonisante. Les jeunes se marient pour la première fois à un âge plus avancé, mais ils le font toujours pour les mêmes raisons qu'il y a quelques décennies: s'assurer une sécurité affective, élever des enfants, avoir un compagnon ou une compagne, avoir une vie sexuelle régulière, accéder au statut d'adulte, atteindre la stabilité financière ou partager sa vie avec quelqu'un qu'on aime. Malgré le nombre élevé de divorces, celui des remariages est également important. En 1985, par exemple, 17 p. 100 des mariages étaient des remariages pour au moins un des partenaires(22).

La grande majorité des couples mariés ont des enfants. Les familles sont plus petites, mais le désir de procréer demeure fort. En

---

(22) Statistique Canada, Mariages et divorces 1985, cat. 84-205, septembre 1986.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

1981, seulement 7,2 p. 100 des femmes non célibataires ayant dépassé l'âge d'avoir des enfants étaient sans enfants, contre 15,5 p. 100 en 1961(23). Ce sont surtout les femmes de moins de 35 ans qui choisissent de ne pas avoir d'enfant, mais certaines d'entre elles peuvent changer d'idée lorsqu'elles atteignent la fin de leur période de fertilité.

La plus grande fréquence de l'union libre a forcé les gouvernements à modifier la législation pour atténuer les différences entre celle-ci et le mariage légal. Les droits différents reconnus aux partenaires et à leurs enfants dans l'une et l'autre situation ont pu jusqu'à un certain point inciter des couples à ne pas se marier légalement. En fait, dans certaines circonstances, un couple vivant maritalement peut jouir de meilleurs avantages financiers que s'il était marié. C'est le cas de deux parents célibataires qui vivent ensemble comme mari et femme et qui ont tous deux un emploi. Chacun peut se prévaloir de l'équivalent de l'exemption de personne mariée pour un enfant ainsi que de la déduction pour frais de garde d'enfants. S'ils se mariaient, ils perdraient le premier avantage fiscal et seulement un des deux partenaires pourrait demander le second.

Au lieu de disserter sur "la famille", il serait peut-être plus réaliste de reconnaître la variété des modèles familiaux au Canada. Cette variété est plus grande dans notre pays que dans d'autres en raison du caractère multiculturel de la société canadienne. En effet, une minorité appréciable de Canadiens vivent dans des familles où trois générations coexistent - parents, enfants et grands-parents - ou encore dans des familles monoparentales, même si l'image romantique que l'on se fait de la famille "type" comprend toujours deux parents et deux enfants. En outre, la plupart des familles disposent désormais de deux revenus. Un projet de politique familiale ne doit favoriser aucun type de famille en particulier. Par exemple, le régime de l'impôt sur le revenu ne peut avantager les familles à deux revenus par rapport à celles qui n'en ont qu'un, sans risque de conséquences politiques. La vie personnelle et

---

(23) Gee (1986).

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

familiale est un sujet brûlant, et il est difficile ou impossible de légiférer en faveur d'une structure familiale donnée. Voilà pourquoi les tentatives d'élaboration d'une politique familiale ont souvent fait l'objet d'une si grande controverse qu'elles ont été abandonnées. Cela a eu pour conséquence, cependant, que les programmes de prestations familiales ont été établis, au fil des années, surtout en fonction de besoins immédiats, et que leurs grands objectifs n'ont pas toujours été cohérents.

Toute révision des programmes de prestations familiales suppose que l'on tienne compte de la diversité des modèles familiaux et des tendances historiques de l'évolution de la vie de famille. Même si nous ne sommes pas satisfaits de cette évolution, nous devons reconnaître l'existence des divers modèles. C'est à cette condition seulement que nous pourrons établir des prestations de nature à aider tous les types de familles, et non en fondant nos politiques sur une forme de vie familiale plus représentative d'une vague époque révolue, empreinte de romantisme.

BIBLIOGRAPHIE

Badgley, Robin (président), Infractions sexuelles à l'égard des enfants, rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, Ottawa, 1984 (HV745/A6/1981/A12).

Baker, Maureen, L'enfance maltraitée, bulletin d'actualité 82-17F, Bibliothèque du Parlement, Service de recherche, revu le 20 août 1986.

Baker, Maureen, Le travail à temps partiel, bulletin d'actualité 85-7F, Bibliothèque du Parlement, Service de recherche, revu le 23 octobre 1986.

Baker, Maureen, L'aide sociale aux familles monoparentales, étude générale BP-126F, Bibliothèque du Parlement, Service de recherche, mai 1985.

Baker, Maureen et Anne-Marie Ambert, "Marital Dissolution: Structural and Ideological Changes", dans Maureen Baker (éd.), The Family: Changing Trends in Canada, McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1984, p. 85-103 (HQ560/F348).

Baker, Maureen et Mary-Anne Robeson, "Trade Union Reactions to Women Workers and Their Concerns", dans K. Lundy et B. Warme (éd.), Work in the Canadian Context, Butterworths, Toronto, 1986, p. 296-309.

Beaujot, Roderic, "Dwindling Families", Policy Options, septembre 1986, p. 3-7.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Berch, Bettina, The Endless Day: The Political Economy of Women and Work, Harcourt Brace Jovanovich Inc., New York, 1982.

Clark, Susan et Andrew Harvey, "The Sexual Division of Labour: The Use of Time", Atlantis 2(1), 1976, p. 44-66.

Conseil national du bien-être social, La pauvreté à la hausse, Ottawa, mars 1985.

Cooke, Katie (présidente), Rapport du groupe d'étude sur la garde des enfants, Condition féminine Canada, Ottawa, 1986.

Fox, Bonnie (éd.), Hidden in the Household, Women's Press, Toronto, 1980.

Gee, Ellen M., "The Life Course of Canadian Women: An Historical and Demographic Analysis", Social Indicators Research, vol. 18, 1986, p. 263-283.

Meissner, Martin et al., "No Exit for Wives: Sexual Division of Labour and the Cumulation of Household Demands", Canadian Review of Sociology and Anthropology, vol. 12, partie I, 1975, p. 424-439.

Morrison, Maureen, "Daycare: 20th Century Talk, 19th Century Action", Canadian Dimension 20, septembre-octobre 1986, p. 19-21.

Nations Unies, Annuaire démographique 1983, New York, 1985.

Ross, Kathleen G., "Parents' Choice", Policy Options, septembre 1986, p. 31-33.

Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires 1984-2006, cat. 91-520, mai 1985.

Statistique Canada, Les familles monoparentales au Canada, Ottawa, mai 1984.

Statistique Canada, Mariages et divorces 1985, cat. 84-205, Ottawa, septembre 1986.

Statistique Canada, Naissances et décès 1984, cat. 84-204, Ottawa, mars 1986.

Statistique Canada, La population active, cat. 71-001, Ottawa, septembre 1986.

Weitzman, Lenore J., The Divorce Revolution: The Unexpected Social and Economic Consequences for Women and Children in America, Free Press, New York, 1985 (HQ834/W35).